



Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 10 juin 2020

Ordre du jour :

1. **Approbation du projet de procès-verbal du 27 mai 2020**
2. **Avis quant à la recevabilité des 8 nouvelles demandes de pétition publique suivantes :**
 - Demande de pétition publique 1614 - Interdire de monter des cartes de visite et flyers sur des voitures qui appartiennent à des tiers / Verbuet fir Visittekaarten a Flyer-en un Autoen vun aneren ze montéieren**
 - Demande de pétition publique 1615 - Réouverture des aires de jeux**
 - Demande de pétition publique 1616 - Mesures contre le littering / Massnahmen gegen die Vermüllung**
 - Demande de pétition publique 1617 - Stationnement gratuit de 12h00-14h00 pendant les jours ouvrables et les samedis dans tout le pays jusqu'à fin 2020 afin de relancer l'économie et le commerce local rapidement**
 - Demande de pétition publique 1618 - Facilitation à l'accèsion aux postes de chargés de cours dans l'enseignement public au Luxembourg**
 - Demande de pétition publique 1619 - Donner une prime aux femmes de charge et aux aides-ménagères**
 - Demande de pétition publique 1620 - Demande d'annulation des démarches gouvernementales concernant la " Protection du Climat "**
 - Demande de pétition publique 1621 - Augmentation du taux de THC (Tetrahydrocannabinol) légal dans les produits de CBD (Cannabidiol) de 0,3% à 1.0%**
3. **Divers**

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Gast Gibéryen, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Jean-

Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch,
M. Marco Schank

M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. David Wagner, observateur délégué

*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal du 27 mai 2020

Le projet de procès-verbal sous rubrique est approuvé.

2. Avis quant à la recevabilité des 8 nouvelles demandes de pétition publique suivantes :

Demande de pétition publique 1614 - Interdire de monter des cartes de visite et flyers sur des voitures qui appartiennent à des tiers / Verbuet fir Visittekaarten a Flyer-en un Autoen vun aneren ze montéieren

Demande de pétition publique 1615 - Réouverture des aires de jeux

Demande de pétition publique 1616 - Mesures contre le littering / Massnahmen gegen die Vermüllung

Demande de pétition publique 1617 - Stationnement gratuit de 12h00-14h00 pendant les jours ouvrables et les samedis dans tout le pays jusqu'à fin 2020 afin de relancer l'économie et le commerce local rapidement

Demande de pétition publique 1618 - Facilitation à l'accès aux postes de chargés de cours dans l'enseignement public au Luxembourg

Demande de pétition publique 1619 - Donner une prime aux femmes de charge et aux aides-ménagères

Demande de pétition publique 1620 - Demande d'annulation des démarches gouvernementales concernant la " Protection du Climat "

Demande de pétition publique 1621 - Augmentation du taux de THC (Tetrahydrocannabinol) légal dans les produits de CBD (Cannabidiol) de 0,3% à 1.0%

AVIS POSITIFS

La Commission des Pétitions a émis lors de sa réunion du 10 juin 2020 un avis positif quant aux demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **1616** - Mesures contre le littering / Massnahmen gegen die Vermüllung*

Dépôt: le 31.05.2020 à 11:03
Pétitionnaire: Jacques Glod

*Demande de pétition publique **1617** - Stationnement gratuit de 12h00-14h00 pendant les jours ouvrables et les samedis dans tout le pays jusqu'à fin 2020 afin de relancer l'économie et le commerce local rapidement*

Dépôt: le 01.06.2020 à 01:08
Pétitionnaire: Fábio Neves Fitas

*Demande de pétition publique **1618** - Facilitation à l'accession aux postes de chargés de cours dans l'enseignement public au Luxembourg*

Dépôt: le 02.06.2020 à 16:17
Pétitionnaire: Jean-Timothée Vervliet

*Demande de pétition publique **1533** - Pour éviter tout abus des employeurs. Pour la transparence, la protection, et le respect des salariés licenciés. Pour la vérité et justice.*

Dépôt: le 23.03.2020 à 15:32
Pétitionnaire: Jean Rodrigues

*Demande de pétition publique **1597** - Cette pétition exige une politique de relance durable (« Just Recovery ») pour assurer un avenir équitable pour tous et protéger l'environnement à travers la réduction en urgence de nos émissions de CO2. English: This petition demands a Just Recovery that ensures an equitable future for everyone and protects the environment by urgently bringing down our CO2 emissions. Deutsch: Diese Petition fordert einen gerechten Wiederaufbau, der eine gerechte Zukunft für alle sichert und die Umwelt schützt, indem wir umgehen.*

Dépôt: le 11.05.2020 à 09:38
Pétitionnaire: María Rosario Lahoz López

AVIS NEGATIFS

La Commission des Pétitions a émis lors de sa réunion du 10 juin 2020 un avis négatif quant aux demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **1615** - Réouverture des aires de jeux*

Dépôt: le 30.05.2020 à 10:58
Pétitionnaire: Sophie Leboulanger

Motivation :

La demande de pétition publique 1615 est jugée similaire à la demande de pétition publique 1613 – *Demande de réouverture des aires de jeu au Luxembourg pour les enfants*, déposée le 23 mai 2019. La Commission des Pétitions constate dès lors qu'elle est irrecevable en vertu de l'article 164 (3) du règlement de la Chambre des Députés qui stipule qu'« une pétition publique introduite sur le site internet de la Chambre des Députés ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction conformément au paragraphe 2. »

*Demande de pétition publique **1619** - Donner une prime aux femmes de charge et aux aides-ménagères*

Dépôt: le 03.06.2020 à 08:55
Pétitionnaire: Patricia Kauth Chaves

Motivation :

La demande de pétition publique 1619 est jugée similaire à la demande de pétition publique 1552 – *Une prime unique devrait être versée à tous les ouvriers et fonctionnaires publiques qui ont été indispensables pour le roulement du Pays et qui on continué à travailler pour leur engagement dans cette période de crise contre le COVID-19 afin que rien ne nous manque pendant le confinement*, déposée le 17 avril 2019. La Commission des Pétitions constate dès lors qu'elle est irrecevable en vertu de l'article 164 (3) du règlement de la Chambre des Députés qui stipule qu'« une pétition publique introduite sur le site internet de la Chambre des Députés ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction conformément au paragraphe 2. »

PETITION MISE EN SUSPENS

Les membres de la Commission ont mis en suspens la demande de pétition suivante :

*Demande de pétition publique **1614** - Interdire de monter des cartes de visite et flyers sur des voitures qui appartiennent à des tiers / Verbuet fir Visittekaarten a Flyer-en un Autoen vun aneren ze montéieren*

Pétition au nom de "Partei fir Aarbecht, Rechtsstaat, Trucmachin, Eliteförderung a basisdemokratesch Initiativ - d'PARTEI" en qualité de "Président"

Dépôt: le 26.05.2020 à 11:24 / Pétitionnaire: Jeff Cigrand

Motivation :

La commission entend s'enquérir précisément sur l'éventuelle existence d'une disposition légale interdisant d'apposer des papiers sous des essuie-glaces. Si une telle interdiction devait exister, la présente demande de pétition serait sans objet et dès lors irrecevable. Au cas contraire, elle serait ajoutée à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission.

PETITIONS A REFORMULER

Les demandes de pétition publique suivantes doivent être reformulées :

*Demande de pétition publique **1620** - Demande d'annulation des démarches gouvernementales concernant la " Protection du Climat "*

Dépôt: le 04.06.2020 à 12:47

Pétitionnaire: Gustavo Strassener

Motivation :

Les membres de la commission prient le pétitionnaire de s'abstenir à soumettre une annexe en lieu et place de la description de la motivation de l'intérêt public de sa pétition. Partant, le pétitionnaire est prié de formuler une motivation, si possible succincte, qui montre l'intérêt général qui est, selon lui, celui de sa pétition.

*Demande de pétition publique **1621** - Augmentation du taux de THC (Tetrahydrocannabinol) légal dans les produits de CBD (Cannabidiol) de 0,3% à 1.0%*

Dépôt: le 06.06.2020 à 11:17

Pétitionnaire: Eric Kiens

Motivation :

Les membres de la commission constatent que l'affirmation selon laquelle « l'augmentation du taux de THC légal sur les produits de CBD aurait comme avantage une meilleure qualité sur tous les dérivés des produits issue de la plante » ne correspond pas à la réalité. Or, les textes des pétitions ne peuvent pas contenir d'affirmations erronées. Le pétitionnaire est dès lors prié d'en tenir compte lorsqu'il reformule son texte.

*Demande de pétition publique **1602** - Tragen der Masken*

Pétition au nom de "Géint droen vun de Masken" en qualité de "Administrator"

Dépôt: le 16.05.2020 à 11:07

Pétitionnaire: Sylvain Lickes

Motivation :

Étant donné que le pétitionnaire n'a soumis qu'un commentaire relatif à sa pétition initiale, les membres de la commission prient de nouveau le pétitionnaire de bien vouloir reformuler sa pétition, c'est-à-dire de formuler un texte de pétition cohérent subdivisé en un intitulé, un but et une motivation relatifs à sa démarche.

La commission rappelle à cet effet les éléments qu'il convient de reformuler:

L'intitulé de la pétition n'est pas suffisamment précis s'il faut considérer que le pétitionnaire veut en appeler aux gens de ne pas porter un masque au lieu de porter un masque.

De plus, il convient de faire ressortir davantage la revendication qui est celle du pétitionnaire. Elle n'apparaît pas assez clairement dans le texte de la pétition.

La commission rend le pétitionnaire encore attentif au fait qu'une pétition n'est pas un appel au peuple ou une publicité. Il faudra en tenir compte lorsqu'il reformule le texte de sa pétition.

Finalement, le pétitionnaire est prié de supprimer le pronom personnel "ich", car une pétition doit être le reflet d'un intérêt général et non d'un intérêt personnel ou particulier.

PETITION RETIREE

La pétition suivante a été retirée suite à une demande de la part du pétitionnaire (courriel du 2 juin 2020). La présente demande avait été mise en suspens afin de vérifier les modalités applicables aux baby years. Renseignements pris, il est apparu que la demande du pétitionnaire était sans objet.

*Demande de pétition publique **1598** - Proposer l'option que la mise en compte des périodes baby year puisse être au profit des 2 parents et non uniquement d'un seul*

Dépôt: le 13.05.2020 à 18:39 / Pétitionnaire: Fabrizio Checchi

Échange de vues

Concernant la **demande de pétition publique 1614 - Interdire de monter des cartes de visite et flyers sur des voitures qui appartiennent à des tiers / Verbuet fir Visittekaarten a Flyer-en un Autoen vun aneren ze montéieren**, plusieurs éléments sont discutés par les membres de la commission.

En premier lieu, Monsieur le Député Marco Schank relève que le pétitionnaire a déposé la pétition au nom d'un parti qui s'appelle : « Partei fir Aarbecht, Rechtsstaat, Trucmachin, Eliteförderung a basisdemokrakesch Initiativ - d'PARTEI ». Notamment le terme « Trucmachin » manque de sérieux, estime l'orateur. Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf pense que si le pétitionnaire se dénigre soi-même, sa pétition risque de n'obtenir que peu de soutien. Monsieur le Député Marc Hansen ne connaît pas le parti au nom duquel la pétition est déposée. Il informe les membres de la commission que ce parti dispose d'un site internet. L'orateur ne saurait dire s'il s'agit d'un véritable parti pu d'une initiative satirique. Monsieur le Député Paul Galles explique qu'en Allemagne existe un parti qui vise à démontrer les limites de l'action politique. Ce parti s'appelle « Die Partei ». L'orateur suppose que le pétitionnaire entend représenter une forme locale de ce parti. L'orateur renseigne encore les membres de la commission que « Die Partei » dispose d'un représentant au Parlement européen. Monsieur le Député s'attend dorénavant à d'autres pétitions provenant du même pétitionnaire. Monsieur le Député André Bauler informe que le président de « Die Partei » en Allemagne s'appelle Martin Sonneborn.

Quant au fond de la pétition 1614, Madame la Députée Octavie Modert constate qu'il est déjà interdit aujourd'hui d'apposer des papiers derrière les essuie-glaces des voitures. Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo ne connaît pas de telle disposition légale et suggère que l'on vérifie plus exactement de quelle disposition il s'agit. Si une telle interdiction devait exister, la pétition sous examen serait sans objet. Monsieur Di Bartolomeo pense qu'une interdiction d'apposer des papiers sous les essuie-glaces pourrait exister sous forme d'une réglementation communale, éventuellement relative au phénomène du « littering ». Monsieur le Député André Bauler confirme qu'il existe des réglementations communales contre le littering, mais il se demande si l'on est ici en présence d'une situation qui pourrait être qualifiée comme tel. Monsieur le Député Jean-Marie Bauler informe qu'il existe en Bavière une disposition légale interdisant la publicité sous les essuie-glaces.

La commission décide de mettre en suspens la pétition 1614 et de s'informer plus précisément sur l'existence d'une disposition légale interdisant d'apposer des papiers sous des essuie-glaces.

Concernant la **demande de pétition publique 1616** - *Mesures contre le littering / Massnahmen gegen die Vermüllung*, Monsieur le Député Gusty Graas donne à considérer qu'il existe déjà une « Ëmweltpolizei ». Madame la Présidente estime que la pétition se distingue par le fait qu'elle demande des sanctions plus sévères.

La commission avise favorablement la demande de pétition publique 1616.

Au sujet de la **demande de pétition publique 1617** - *Stationnement gratuit de 12h00-14h00 pendant les jours ouvrables et les samedis dans tout le pays jusqu'à fin 2020 afin de relancer l'économie et le commerce local rapidement*, Monsieur le Député Marc Hansen demande s'il ne s'agit pas d'une compétence communale. L'orateur estime toutefois que le gouvernement peut prendre une initiative législative au sujet du stationnement dans les localités. Monsieur le Député Gusty Graas rejoint Monsieur Hansen. Il est d'avis que les règlements de stationnement dans les localités relèvent de la compétence communale, mais que rien n'exclut de légiférer à ce propos. Monsieur le Député Marco Schank est du même avis. Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo fait remarquer que le pétitionnaire vise l'ensemble des communes et non pas une seule commune. En conséquence de ce qui précède, la demande de pétition est jugée recevable par la commission.

Concernant la **demande de pétition publique 1620** - *Demande d'annulation des démarches gouvernementales concernant la " Protection du Climat "*, Monsieur le Député Marc Hansen considère que le document annexé à la pétition constitue un amalgame de chiffres appelés à prouver qu'il n'y a aucun impact de l'Homme sur le changement climatique. Or, l'orateur estime que le contraire est le cas. Par ailleurs, Monsieur le Député demande s'il faut considérer ladite annexe comme partie intégrante de la pétition.

Monsieur le Député Paul Galles rejoint l'impression exprimée par Monsieur Hansen. L'orateur pense que le document annexé constitue la motivation de la pétition et devrait donc être considéré comme faisant partie du texte déposé. Il soulève la question de savoir si le pétitionnaire vise expressément à placer des informations fausses ou s'il s'agit d'une question d'interprétation.

Monsieur le Député Gusty Graas est convaincu que l'annexe fait partie intégrante de la pétition. L'orateur entend nuancer l'appréciation apportée à la teneur de ladite annexe. Monsieur Graas constate qu'une grande majorité de scientifiques voient une relation causale entre les activités humaines et le changement climatique. D'autre part, une minorité de scientifiques émettent à ce sujet des avis contraires. L'orateur estime qu'il n'appartient pas à la commission de juger les affirmations contenues dans l'annexe, le pétitionnaire s'exprimant en son nom propre.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo est d'avis qu'il convient de demander au pétitionnaire d'écrire une motivation en bonne et due forme au lieu d'annexer simplement un texte. Le pétitionnaire pourrait en effet formuler succinctement ses convictions et exprimer dans la motivation que l'impact humain sur le climat n'est pas prouvé selon la conviction de l'auteur de la pétition.

La proposition de Monsieur Di Bartolomeo est soutenue par Madame la Présidente et Monsieur le Député Paul Galles.

Madame la Présidente pense qu'une réunion qui sera consacrée aux procédures et aux critères appliqués par la commission devra se pencher sur les cas des documents qui sont simplement ajoutés aux pétitions en lieu et place de textes correctement formulés des pétitions.

Monsieur le Député Gast Gibéryen est aussi de l'avis qu'il faut demander au pétitionnaire de reformuler son texte en écrivant une motivation en due forme. Par ailleurs, Monsieur le Député donne à considérer qu'il convient d'accepter la conviction qui est celle d'un pétitionnaire, même si l'on est d'un autre avis. En l'occurrence, la commission n'est pas à même de trancher la question soulevée par le pétitionnaire, pense l'orateur.

Monsieur le Député Marc Hansen est aussi de l'avis de Monsieur Di Bartolomeo, à savoir qu'il convient de demander au pétitionnaire de reformuler sa pétition. Concernant le rôle de la commission, l'orateur fait remarquer qu'en ce qui concerne la question de l'impact humain sur le climat, 97 pour cent des études scientifiques prouvent qu'il y a un tel impact, contre seulement 3 pour cent d'études scientifiques qui nient un tel impact. Si l'on ne pouvait plus tenir compte de la grande majorité des avis scientifiques, tout deviendrait interprétable.

Monsieur le Député Gast Gibéryen réplique que même l'avis de 3 pour cent des scientifiques doit être respecté.

Monsieur le Député Marco Schank est également de l'avis que le traitement par la commission de ce genre de situations devra faire l'objet d'une réunion de la commission consacrée à ses procédures. Par ailleurs, l'orateur est d'avis qu'il ne faut pas céder à des affirmations et des prémisses contraires à la vérité. L'orateur met en garde devant le risque de céder à des « fake news ». Il rappelle que le travail de la Commission des Pétitions se fait aussi dans l'intérêt des signataires potentiels des pétitions.

Monsieur le Député Gusty Graas rejoint la proposition de Monsieur Di Bartolomeo pour que le pétitionnaire reformule la motivation de sa pétition au lieu de simplement y annexer un texte.

L'orateur remarque encore que pendant des siècles, 99 pour cent de l'humanité croyait que le soleil tourne autour de la terre. Monsieur le Député Marc Hansen réplique qu'à cette époque, ce fut l'état des connaissances scientifiques, ce qui n'a pas empêché la science d'évoluer et d'infirmar la thèse jugée juste pendant des siècles.

VALIDATION DES SIGNATURES ÉLECTRONIQUES RÉCOLTÉES PAR LA PÉTITION PUBLIQUE 1535

Pétition publique 1535 - Une prime unique pour tout le personnel des hôpitaux, cliniques, maisons médicales et maisons de soins pour leur engagement exceptionnel dans cette période de crise contre le COVID-19

APRÈS VERIFICATION

SIGNATURES ELECTRONIQUES : 4747
(APRES la suppression de 51 doublons)
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES : 4747
NOMBRE DE SIGNATURES CONTROLÉES : 4747 = 100 %
NOMRE DE SIGNATURES ELECTRONIQUES NON VALIDES : 123 = 2,591 %
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES VALIDES : 4624

La Commission des Pétitions valide les signatures électroniques ci-devant.

Madame la Présidente de la commission propose qu'elle se mette en rapport avec le pétitionnaire afin de le demander s'il veut que le débat public se fasse déjà sur la base des 4.624 signatures électroniques, suffisantes pour l'organisation d'un débat public, ou s'il insiste à attendre le résultat des signatures sur papier qui peuvent être collectées dès la fin de l'état de crise.

Échange de vues

Les membres de la commission ont un échange de vues quant à la question de savoir quel membre du gouvernement doit être invité à participer au débat public relatif à la pétition 1535.

Madame la Présidente propose d'inviter le Ministre de la Sécurité sociale et Madame la Ministre de la Santé.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo doute que le Ministre de la Sécurité sociale soit concerné par une question relative à des primes à verser au personnel visé par le pétitionnaire. Monsieur le Député doute notamment que la Caisse nationale de santé soit directement concernée. L'orateur propose de contacter le gouvernement et de lui laisser le choix. L'orateur voit comme possible représentant du gouvernement audit débat également le Ministre des Finances aux côtés de Madame la Ministre de la Santé.

Le Ministre de la Sécurité sociale peut, mais ne doit pas nécessairement y participer, estime l'orateur.

Madame la Présidente donne à considérer que la Commission des Pétitions a toujours convoqué ceux des membres du gouvernement aux différents débats publics qu'elle jugeait opportun d'y inviter. L'oratrice souligne qu'elle veut également que les Députés concernés par des sujets liés à la Santé puissent participer audit débat.

Monsieur le Député Gusty Graas estime que le sujet de la pétition 1535 concerne non seulement le secteur privé, mais également la fonction publique. Partant, le Ministre de la Fonction publique devrait aussi être convoqué à ce débat. L'orateur rejoint la proposition faite par Monsieur Di Bartolomeo, à savoir, de contacter le gouvernement et de lui laisser le choix, étant donné que la pétition 1535 concerne de manière transversale un grand nombre de domaines.

Monsieur le Député Marco Schank rappelle que le gouvernement a toujours décidé qui devait le représenter aux débats publics. Les membres du gouvernement s'accordent entre eux.

Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf propose de convoquer un membre du gouvernement en particulier, quitte à ce que le gouvernement s'arrangera par la suite.

Madame la Présidente propose de convoquer les membres du gouvernement responsables pour la Santé, les Finances et la Sécurité sociale. Elle estime qu'autrement, ce serait la première fois que la Commission des Pétitions n'invite pas un ministre en particulier.

Monsieur le Député André Bauler suggère de se mettre en rapport avec Monsieur le Premier ministre.

Monsieur le Député Gusty Graas rejoint Monsieur Bauler. Il estime que le Premier ministre doit décider quel membre du gouvernement participe audit débat, faute de quoi l'on risque d'en oublier un, étant donné que de nombreux ressorts sont concernés par la thématique soulevée par le pétitionnaire.

Finalement, il est décidé de saisir Monsieur le Premier ministre par lettre, afin qu'il puisse désigner les représentants gouvernementaux audit débat.

CLOTURES

Les membres de la Commission des Pétitions décident de clôturer les pétitions suivantes :

Les auteurs des pétitions suivantes n'ont pas réservé de suite à la requête de la Commission de reformuler leur texte (demandes de reformulations envoyées le 6 mai 2020 et restées sans réponse)

Demande de pétition publique 1566 - Récupérer les jours perdus avec les enfants

Demande de pétition publique 1575 - Meilleure surveillance des employeurs où trop de départs massifs ont lieu afin de prévenir de futurs "burn out" et mise en place de solutions - réorganisation de la charge de travail ou obligation d'engager du personnel si les employés font plus de 40H par semaine (06.05.2020)

Demande de pétition publique 1572 - Covid-19 - Chine – Réparation

Demande de pétition publique 1573 - Caméras de surveillance - Résidences résidentielles

Demande de pétition publique 1587 - Refus d'une vaccination forcée

PRISES DE POSITION DU GOUVERNEMENT

Pétition 1031 - Legalisierung des Cannabis mittels Coffeeshops (**Un débat public en commission a eu lieu le 26-07-2018 au sujet de la pétition publique n°1031.**)

Prise de position commune du 27 mai 2020 de la part de la Ministre de la Santé et de la Ministre de la Justice sur les démarches effectives entreprises au sujet de la pétition 1031

Madame la Présidente constate que la prise de position relative à la pétition 1031 se réfère à un concept national en la matière. L'oratrice déplore vivement que ce concept n'ait pas été annexé à la prise de position. Madame la Présidente estime dans ce contexte que lors d'une réunion de la Commission des Pétitions consacrée aux procédures, il conviendra d'évaluer les possibilités de la commission à formuler dans des cas pareils une réponse de la commission à adresser ministre en question.

Pétition 1425 - Verbindlech Gemengen a Nationalreferenden / Référendums communaux et nationaux contraignants / Verbindliche kommunale und nationale Referenden

Prise de position du 27 mai 2020 de la part du Premier Ministre

Pétition 1494 - Fir en Déierekierfecht hei zu Lëtzebuerg

Prise de position du 29 avril 2020 de la part du Ministre des Cultes attirant l'attention que la pétition 1494 relève de la compétence du ministère de l'Intérieur

3. Divers

Madame la Présidente informe qu'elle veut initier une réunion jointe, rassemblant à côté de la Commission des Pétitions, encore trois autres commissions parlementaires, à savoir : la Commission des Classes moyennes et du Tourisme, la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, la Commission des Affaires intérieures et de l'Égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la Commission de l'Économie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace.

Lors de cette réunion jointe devront être discutées les suites données par le gouvernement et notamment par Monsieur le Ministre des Classes moyennes et du Tourisme au débat public relatif à la mise à disposition de l'eau du robinet¹. Madame la Présidente rappelle que le Ministre des Classes moyennes et du Tourisme envisageait de lancer à ce sujet une campagne de sensibilisation. L'oratrice contactera les membres du gouvernement concernés afin de trouver une date commune pour tenir ladite réunion jointe.

*

¹ Pétition 1319 - Recht auf Leitungswasser / The right for tap water / Droit à l'eau du robinet

En ce qui concerne l'examen du rapport annuel 2018 de l'Ombudsman, Madame la Présidente rappelle que les commissions parlementaires concernées ont jusqu'au 26 juin 2020 pour arrêter une prise de position à ce sujet.

*

Quant à l'élaboration d'un site internet pour les pétitions, Madame la Présidente informe qu'un groupe de travail se réunira de nouveau le 12 juin 2020. Les travaux y relatifs avancent et il sera bientôt possible de soumettre à la Commission des Pétitions une présentation des développements de ce site.

*

Une réunion de la Commission des Pétitions est fixée au vendredi 19 juin 2020 à 8 heures afin de valider les signatures des pétitions publiques qui ont déjà dépassé rien que pour les signatures électroniques le seuil des 4.500 signatures nécessaires à l'organisation d'un débat public.

Luxembourg, le 16 juin 2020

Le Secrétaire-administrateur,
Joé Spier

La Présidente de la Commission des Pétitions,
Nancy Arendt épouse Kemp